

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

RESERVES SOIT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 SEPTEMBRE 1886

## UN NOUVEAU WASHINGTON

indignes et calomnieuses insinuations proférées, depuis quelques jours, contre les officiers supérieurs par des journaux considérés comme les plus dévoués au général Boulanger, soulèvent la réprobation générale. La colonie n'ayant pas de succès, on cherche d'autres moyens pour mettre en évidence la plus étonnante personification qu'on puisse rêver de notre caractère national. Boulanger ambitionne la fondation d'une cinquième dynastie (?). On tient du burlesque; mais il faut bien rendre à l'évidence. La France militaire est-elle autorisée, oui ou non, à déclarer que le modeste collègue M. de Freycinet, le futur « Sauveur » de la patrie, désire et VEUT LA GUERRE? « La source de tout le mal » dont souffre le pays, « c'est le budget de la guerre ». Il faut en finir avec le « militarisme à outrance » par une guerre européenne? « Le jeune et brillant général est notre sauveur », dédaignant le général Bonaparte, ambitionne de devenir le « Washington » de la République française. Des affirmations précises; elles ont l'air d'un organe militaire dont les attaques officieuses sont indéniables. On pense le gouvernement de ces affirmations d'une gravité exceptionnelle? Répond-il la responsabilité de ces fanatismes? Répond-il la faire endosser par les Chambrés? Répond-il tolérer que la sécurité du pays, son intégrité soient compromises par une folie ambitieuse, difficile à

prendre au sérieux, mais terriblement dangereuse pour la patrie?

Si le ministère se dérobe au devoir de rassurer l'opinion en ne réprimant point de pareilles sottises, il se trouvera bien dans le Parlement une voix assez courageuse pour porter à la tribune une patriotique protestation.

Le Washington de la France militaire n'a pas le droit de compromettre la France.

EDMOND ROBERT.

## Chronique générale.

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, M. de Freycinet a rendu compte de la situation en Orient.

Il a soumis à la rectification du conseil la nomination de M. Jules Herbette, directeur du cabinet au ministère des affaires étrangères, aux fonctions d'ambassadeur de France à Berlin, en remplacement de M. le baron de Courcel, mis dans le cadre de disponibilité sur sa demande.

Il a déclaré qu'aucune nouvelle sérieuse n'est venue confirmer le bruit du départ de M. Le Myre de Villiers de Vananarive pour Tamatave.

M. de Freycinet a ensuite donné lecture d'une note émanant du ministère des finances et constatant que le produit des impôts et revenus indirects pendant le mois d'août 1886 était inférieur de 293,675 fr. aux évaluations budgétaires.

Le président du conseil a annoncé à ses collègues son intention de faire un voyage dans le Midi de la France à Toulouse, Montpellier et Bordeaux. La date de son départ n'est pas encore fixée.

L'attitude de la presse française à l'égard de l'Angleterre, depuis l'origine du conflit bulgare, suggère au correspondant du Times les réflexions ci-dessous.

Après avoir rappelé que l'Angleterre seule est capable de venir en aide à la France, et que celle-ci ne devrait pas oublier que les

trois Empires sont prêts à lui donner carte blanche en Egypte, l'organe de la Cité ajoute:

« Quelle puissance pourrait s'opposer aux projets de l'Angleterre en Egypte? La France? Mais elle sait que l'Angleterre, agissant avec le consentement de la triple alliance, elle est condamnée à une immobilité absolue. Elle ne pourrait entrer en lutte avec l'Angleterre en laissant l'Allemagne tranquille aux côtés de l'Autriche et de la Russie.

» Serait-ce la Turquie? Mais si les projets prêtés aux trois empereurs sont exacts, elle ne pourra plus rien et il serait curieux de voir la Turquie expulsée de Constantinople, dicter des lois sur le Nil. On ne doit pas oublier qu'une des idées persistantes de M. de Bismarck, est de faire de l'Egypte le prix du marché offert à l'Angleterre pour son consentement au partage de la Turquie par l'Autriche et la Russie. »

Comme on peut le voir, la situation de la France est loin d'être brillante, et la politique d'isolement à laquelle nous sommes condamnés ne nous tient pas à l'écart de toute aventure.

Le marquis de Tseng a informé l'ambassadeur de France à Londres qu'il se proposait de venir à Paris rendre visite à M. de Freycinet avant son départ définitif pour la Chine. Le marquis de Tseng a quitté Londres avant-hier.

Le diplomate chinois, que M. Challemel-Lacour avait si fort exaspéré, est un de nos ennemis les plus décidés. Il l'a montré en Europe et nous pouvons être certain qu'il aura des occasions de le prouver en Chine.

L'Evénement signale un outrage à la France en ces termes:

« Le consul de France à Canton, M. Frandin, ayant réclamé du vice-roi de Canton le paiement des dommages causés par le pillage des missions françaises établies dans le Kuang-Si, s'est attiré une réponse conçue

dans des termes d'une raideur peu diplomatique et que nous regrettons de ne pouvoir, à cause de sa longueur, reproduire en entier. On y verrait jusqu'à quel point peut atteindre l'insolence des plus hauts fonctionnaires du Céleste-Empire.

» Cette lettre est reproduite dans le journal chinois le *Chen Pao*, de Shanghai. Elle a été traduite et publiée dans tous les journaux anglais de l'Extrême-Orient. Depuis deux mois, elle a fait son tour du monde. L'insulte du vice-roi de Canton est donc aujourd'hui universellement connue, et nous avons l'espoir que notre ministre des affaires étrangères saura en exiger réparation et rétractation. »

Qu'y a-t-il de vrai dans ce fait? Le document est-il authentique? M. de Freycinet voudra sans doute dire ce qu'il en sait. L'attitude du vice-roi chinois est malheureusement trop vraisemblable.

LA CLEMENCE DE M. GRÉVY

M. Grévy vient de statuer sur le pourvoi en grâce du nommé Théophile Renard, condamné à mort, par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour tentative d'assassinat d'un gardien du château de Versailles, dans un compartiment du chemin de fer de l'Ouest, à Viroflay.

La peine capitale a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le meurtrier de M. Barrême peut, à présent, se dénoncer: M. Grévy sera là pour lui sauver la vie.

## LES FOUS DE SAINTE-ANNE

Nous avons signalé à diverses reprises, dit la Croix, les infamies du personnel auquel sont livrés les fous à Sainte-Anne. Cependant les fous sont les malades qui demanderaient le plus de charité.

On sait comment furent traités ceux qui ont manifesté un regret du départ des Sœurs. Voici une lettre d'un ancien infir-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

quelque temps déjà le repas était terminé et les convives avaient écarté leurs chaises sans la quitter tout à fait. Au dehors, la nuit. Le village dormait. A peine si, à de rares intervalles, on entendait le pas d'un homme qui marchait le long du chemin. Les deux jeunes gens se levèrent, prirent leur chapeau, et, chargés de plus de perceptions qu'ils n'en avaient rapportés de la chasse, se dirigèrent vers le logis. Quand ils eurent dépassé l'éclaircie, Jacques dit à la Croix-Hodéa, dit le pauvre Jules: — Comment, toi aussi? Mais c'est un coup monté! — Non, mon ami. J'ai essayé de rire pendant le dîner. L'heure n'y est plus. Je vais te quitter, et je te parle sérieusement, et le conseil que je te donne vient du plus profond de mon cœur. J'ai bien le droit de te le donner, va, car, — à quoi bon te le cacher? — j'ai pensé à elle.

les araignées qui tissent les fils de la Vierge étaient à leur métier, ce soir-là, et la besogne était avancée déjà, car les luzernes, les prés, les chaumes, avaient sous la lune un scintillement d'argent. La cime des peupliers se balançait lentement, touchée par les hautes brises, mais les feuillages plus humbles dormaient, et la campagne entière était assoupie.

« Une belle nuit d'automne, dit le baron. Quand tu seras rendu, tu m'écriras si les nuits du Canada valent les nôtres; si on trouve là-bas des genêts et des madame Giron, comme ici.

— Non, mon ami, répondit Jules, avec un accent de tristesse dont son compagnon fut étonné, je sais d'avance que tu n'auras rien à m'envier... Mon cher Jacques, ajouta-t-il après un moment, avant de partir pour longtemps, pour toujours peut-être, laisse-moi te dire, comme madame Giron: épouse mademoiselle de Seigny.

— Comment, toi aussi? Mais c'est un coup monté!

— Non, mon ami. J'ai essayé de rire pendant le dîner. L'heure n'y est plus. Je vais te quitter, et je te parle sérieusement, et le conseil que je te donne vient du plus profond de mon cœur. J'ai bien le droit de te le donner, va, car, — à quoi bon te le cacher? — j'ai pensé à elle.

— Eh bien, pourquoi n'y plus penser? — Pourquoi? C'était un rêve impossible: mon

père et ma mère, — tu les connais, — n'auraient jamais consenti à un mariage avec une jeune fille si peu riche, et puis...

— Et puis?

— Tu es arrivé au pays, plus brillant, plus séduisant que moi, qui suis un rural. J'ai vu tout de suite qu'elle te préférerait, que tu serais facilement son vainqueur et par conséquent le mien...

— Et c'est pour cela que tu pars?

— Un peu. Je te la laisse. Dans ma pensée intime, c'est le bonheur que je te laisse. Tu pourrais ne pas l'apercevoir et passer à côté, Jacques, et je veux te l'indiquer aussi.

— Mais c'est une folie, mon bon ami! Ne pars pas. Ne fais pas un sacrifice que je ne t'ai pas demandé, que rien ne justifie, je te l'assure. Je ne pense pas à M<sup>lle</sup> de Seigny; je ne pense même pas à me marier. Je t'en supplie, reste; j'irai demain trouver ton père, je lui dirai...

— Non, mon ami, répondit Jules en lui prenant la main et en se détournant pour dissimuler son émotion, plus un mot de tout cela. Je suis décidé. C'est pour moi un passé fini. Le vent d'aventures a soufflé sur ma vie, il m'emporte, les amours de France sont pour d'autres... Adieu, Jacques...

Le baron, troublé de cette confidence, de cette douleur dont il était la cause involontaire, et sentant venu le moment de la séparation, d'une séparation peut-être définitive, resta quelque temps

sans parler, tenant serrée la main de son camarade d'enfance. Il avait compris que la résolution de Jules était sans appel. Il n'essaya pas de lutter.

— Adieu, dit-il enfin, adieu, brave cœur!

Les deux jeunes gens, par un mouvement rapide, se dégagèrent l'un de l'autre, et saluant la Croix-Hodé qui se dressait là, toute grise dans la nuit, prirent les deux chemins opposés.

Jacques de Lucé regagna lentement la Basse-Rivière, et monta dans sa chambre. Il était agité, triste, et maugréait en lui-même contre cette petite voisine qui intervenait brusquement dans sa vie.

Mille pensées, mille souvenirs se pressaient en lui, le fatiguant de leur nombre et de leur insistance. La singularité de sa position l'étonnait; on fuyait parce qu'on désespérait de le vaincre, et lui n'avait pas encore prétendu conquérir; on avait créé pour lui de toutes pièces, en lui recommandant de ne pas s'y soustraire, un bonheur auquel il n'aspirait pas. Quelle étrange manie ont les gens de vous marier, murmurait-il, et d'arranger votre existence à leur façon, de régler ce que vous ferez et ce que vous ne ferez pas, et, ce qui est plus insensé encore, de fonder leurs propres projets sur de pareilles combinaisons, écloses dans leurs cerveaux, pour le compte du prochain!

Voilà ce pauvre Jules parti, parti par jalouse!... Et pourquoi?... Cette jeune fille... est ma voisine... une voisine comme une autre, après tout... Non,

mier à laquelle on peut ajouter la foi la plus complète :

« Bernay, le 5 septembre.

» Mon cher Moine,

» Votre article du 3, intitulé *Dans les hôpitaux*, m'engage à vous écrire quelques lignes au sujet de Sainte-Anne, que vous pouvez publier si vous le jugez utile.

» Le 28 novembre dernier, j'entrais comme infirmier de 2<sup>e</sup> classe au service de l'admission de l'asile Sainte-Anne, ayant pour chef de service le docteur Magnan, franc-maçon ardent et chef de la Loge de la Glacière.

» Pendant les premières semaines tout fut pour le mieux : j'avais pris mes précautions pour assister à la messe sans être vu ; mais Noël arriva, et ce jour-là les dispositions du service m'obligèrent à demander une permission pour ne pas manquer la messe en un si grande solennité.

» Je fus à la chapelle avec cette permission et je fis la communion. C'en fut assez : je fus dénoncé, malmené, et les sobriquets de bigot et de tartuffe ne me furent pas épargnés.

» A l'asile Sainte-Anne, il est permis de battre les malades, de fouetter les enfants en leur mettant un oreiller sur la bouche pour les empêcher de crier ; il est permis de briser des manches à balais sur des malheureux enfermés nus dans des cabanons ; mais aller à la messe, mais communier un jour de Noël, c'est un crime impardonnable.

» Cependant j'aurais pu surmonter cet orage, si je m'en fusse tenu là ; mais, un soir, me trouvant au chevet d'un malade à l'agonie, le malheureux reprit subitement la raison, comme il arrive souvent aux derniers moments et me demanda l'aumônier.

» Il était trop tard pour remplir les formalités absurdes inventées par la franc-maçonnerie afin de faire mourir les malheureux sans sacrements et parfois dans les spasmes du désespoir. Alors je me contentai de lui dire quelques paroles de consolation et, appropriées à la circonstance, et je lui fis baisier mon crucifix.

» J'avais été vu sans le savoir et je fus appelé au rapport.

» Le docteur Magnan m'instigea deux mois de consigne pour attentat à la liberté de conscience !

» Je ne voulus pas subir cette peine : je donnai immédiatement ma démission et je quittai tout écœuré cette maison où se commettent tant d'infamies sous la protection de la préfecture de la Seine.

» Vous avez cent fois raison de répondre au *Cri du Peuple* qu'on ne peut acheter avec de l'argent le dévouement nécessaire au soin des malades, et que l'amour de Dieu, l'espoir du Ciel, la Sainte Communion, tout ce qu'on retire aux infirmiers, est le seul mobile capable d'enfanter des infirmières et des infirmiers dévoués.

» Hors de là, on aura de vils esclaves rampant devant l'autorité et toujours disposés à faire supporter aux malades les bouffades de leur mauvaise humeur.

» Ah ! qu'il serait à souhaiter que les idiots plus idiots que ceux de Sainte-Anne, qui siègent à l'Hôtel-de-Ville de Paris, fus-

il faut être juste ; pas tout à fait comme une autre. Elle est la plus proche, d'abord... Elle est jolie aussi... Oui, elle est plus qu'agréable... On la dit aimable, et je veux bien croire qu'elle l'est... La famille est bonne... Mais enfin, ce n'est pas une raison parce qu'on a une voisine très proche, jolie, aimable et bien née, pour l'épouser nécessairement, fatalement... surtout quand on ne veut pas se marier.

La tyrannie d'une idée fixe est difficile à secouer. Quand il en fut rendu à ce point de ses réflexions, Jacques partit dans une nouvelle voie, et se demanda si vraiment il ne voulait pas se marier. Ce fut la source de raisonnements, d'objections, de réfutations et d'hésitations interminables. Il ne s'endormit qu'à deux heures du matin, brisé de fatigue, exaspéré contre les innocents qui troublaient sa quiétude et, naturellement, sans avoir trouvé la solution.

### III

Il se réveilla tard et la tête lourde. A peine éveillé, les mêmes préoccupations recommencèrent à bourdonner autour de moi. Pour y échapper, pour se fuir lui-même, il songea que le meilleur moyen était d'aller voir quelqu'un. Mais qui ? Il était bien tôt pour retourner chez ma tante Girton ; d'ailleurs, il se souvenait vaguement qu'elle avait parlé d'une lessive, opération grave à la cam-

sent soignés par des infirmiers sans foi : ils réclameraient bien vite les Sœurs !

» Veuillez agréer, etc.

» PAUL DELANGLÉ,

» Ex-infirmier des hôpitaux de la marine et de l'asile Sainte-Anne. »

Voilà un témoin qui a été bien placé pour voir et qui articule des faits précis. Qu'en pensent les partisans de la laïcisation ?

## EN BULGARIE

### LE DÉPART DU PRINCE ALEXANDRE

Le prince de Bulgarie s'est embarqué sur le Danube à Lom-Palanka. Le voyage de Sofia à Lom-Palanka s'est effectué sans incident. Les membres du gouvernement provisoire ont accompagné le prince jusqu'à 20 kilomètres de la ville, et le prince a pris congé d'eux en leur disant « au revoir ».

Au moment de monter sur le bateau, le prince a adressé à l'armée bulgare les dernières paroles suivantes :

« Je vous remercie, a-t-il dit, de votre amour et de votre dévouement à la patrie. Bien que je sois obligé de partir, je reste toujours Bulgare, et je serai toujours prêt, comme tout Bulgare, pour défendre la patrie s'il est nécessaire ».

On mande de Budapest, 9 septembre :

« Le prince Alexandre est attendu à trois heures et demie, venant d'Orsova. »

### L'ASSEMBLÉE NATIONALE BULGARE

On télégraphie de Vienne au *Morning Post* que la décision de l'assemblée nationale bulgare pourra avoir une grande influence sur les décisions de certaines puissances.

« On ne croit pas, dans les cercles officiels, à la nouvelle d'une alliance turco-russe.

» On annonce que l'on demandera à la Russie un engagement formel garantissant qu'elle n'interviendra pas en Bulgarie et que la Porte se prépare à résister à une occupation de la principauté par les Russes. »

Le prince Nicolas de Monténégro sera le candidat russe au trône de Bulgarie si l'Autriche ne s'y opposait pas, mais elle s'y opposera.

Le prince Alexandre a cédé à la Banque nationale de Bulgarie ses propriétés et châteaux situés en Bulgarie et a chargé cet établissement de la liquidation partielle de ses dettes s'élevant à un million et demi.

Le prince n'a accepté qu'un demi-million sur la somme de trois millions qui lui avaient été votés par l'assemblée des notables.

On télégraphie de Constantinople, 8 septembre :

« La circulaire, qui doit être remise aujourd'hui aux grandes puissances par les représentants de la Turquie à l'étranger, expose qu'il n'y aura certainement d'intervention d'aucune part, si la Bulgarie et la Rou-

pagne, et qu'il est du plus mauvais goût d'interrompre.

« Si j'allais faire visite à mon curé ? pensa-t-il. Il est venu précisément, il y a huit jours, à la Basse-Rivière, sans m'y trouver. »

Il siffla son chien, et partit dans la direction du bourg.

Le curé de Marans était alors l'abbé Courtois, le plus original des curés, célèbre à cinquante lieues autour de son presbytère pour ses excentricités, très connu de Dieu et de ses paroissiens pour ses vertus, et qui a laissé une légende considérable, variée, presque toujours drôle, émue parfois.

Tout jeune, à l'époque où il était encore vicair à Candé, il s'était signalé à l'attention des hommes.

Un matin de marché, comme il passait sur la place, un métayer qui tenait un poulain par le licou, l'interpella.

« Où allez-vous donc si vite, monsieur l'abbé ? — Voir un malade pressé. Tu devrais bien me prêter ton cheval.

— Ça ne serait pas de refus ; mais je ne l'ai jamais monté.

— Bah ! prête toujours, je n'ai pas peur. »

Et le robuste vicair saute sur le poulain qui, sitôt lâché, prend le mors, ou plutôt le licou aux dents, part au galop, traversant comme la foudre la place encombrée de groupes d'hommes et de

fémmes, de brouettes, de charrettes, de lois de moutons et de bœufs.

« Jésus, mon Dieu, criaient les bonnes femmes, voilà le vicair sans chapeau, à califourchon sur la poulie au père Choyot ! Elle va le tuer, pour sûr ! »

Elle ne le tua pas, mais elle le jeta par terre.

Dans sa chute, l'abbé se démit le pouce.

Il se releva aussitôt, et, au lieu de répondre aux questions des métayers accourus autour de lui :

« Allez me chercher une corde, dit-il, et pas trop grosse. »

On la lui apporta. Il lia fortement le pouce démis, puis attachait l'extrémité de la corde derrière une charrette arrêtée sur la route.

« Trois gars pour me tenir, et tenez-moi bien. »

Trois solides laboureurs le prirent par les épaules et à bras-le-corps.

« Hue ! » cria-t-il.

Les chevaux tirèrent. Les hommes retinrent l'abbé. On entendit l'os du doigt craquer.

« Ça y est, dit le vicair ; lâchez-moi à présent ; merci, mes gars ; mon pouce est remis. »

(A suivre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 septembre

La hausse de nos rentes se développe un peu plus hardiment : 3 0/0 82.55 ; 4 1/2 0/0 110.10.

L'action du Crédit foncier continue à progresser : 1395. Nous avons annoncé le cours de 1400. On est à la veille de l'atteindre. Les obligations communales et foncières à lots sont constamment en voie de progrès. Demandes très animées.

On traite la Société générale à 456. Ces cours bien consolidés vont avoir un mouvement de reprise qui doit porter les titres au pair.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants se maintient aux environs de 600. C'est un prix net à payer de 225 fr. Le revenu ressort à 7 0/0.

On est à 392 sur l'action de Panama. Nous touchons à la période définitive des versements. Les nouvelles de l'Isthme sont très satisfaisantes.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très demandées.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Election du maire et des adjoints

Séance du Conseil municipal de Saumur du jeudi 9 septembre 1886.

Cette grave question du remplacement de M. Vinsonneau, et de MM. Peton et Poitevin, adjoints, a vivement préoccupé le public saumurois depuis quinze jours, aussi y avait-il foule hier soir à la salle de la Mairie.

Nos conseillers étaient presque au complet ; il ne manquait que M. Poitou, absent de Saumur, et M. Liénard qui s'est excusé par lettre de ne pouvoir se rendre à la réunion, une indisposition le retenant à la campagne.

Étaient donc présents : MM. Delamarre, Coutard, Vinsonneau, Langlois, Luard, Cholet, Guédon, Ploquin, Roland, Renou, Galbrun, Doussain, Bonneau, Girandier, Piéron, Milon, Goulard, Hubert, Boisson, Rivain, Lezarinier, Poitevin, Peton, Terrien, Combié (venu de Paris).

M. Terrien, doyen d'âge, préside la séance. M. Milon, au scrutin secret, est désigné pour être secrétaire.

Celui-ci donne lecture de l'arrêté préfectoral convoquant le Conseil pour l'élection de l'administration municipale, puis du texte de loi réglant cette élection.

#### Maire.

M. Terrien fait procéder à l'élection du maire ; chaque conseiller, sur l'appel de son nom, vient déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Au dépouillement, M. Combié obtient 23 voix, M. Goulard 4, bulletin blanc 4.

Trois braves accueillent ce résultat.

M. Terrien proclame maire M. Combié et

se retire aussitôt. Le nouvel élu lui succède au bureau et tient à peu près ce langage :

« C'est avec une vive émotion que je viens reprendre la présidence du Conseil municipal ; j'ai cédé à vos instances pour me charger de la direction des affaires pour un mois, cette bonne harmonie le calme d'autrefois, pour une affaire très secondaire. »

» Pour moi, j'ai profondément regretté la scission qui s'est produite ; nous devons désormais nous appliquer à oublier nos froissements passagers. L'avenir des communes nous rappelle le dévouement et le zèle des administrateurs qui se sont retirés.

» Je ferai, chers collègues, tous mes efforts pour contribuer à cette œuvre d'apaisement. Nous devons rester unis et travailler pour le plus grand bien de la démocratie car le terrain chez nous est difficile : la démocratie prospère, l'Ouest et principalement le département de Maine-et-Loire restent réfractaires.

» Cela nous oblige à beaucoup de dévouement et de discipline. »

On ne s'attendait guère à ce que M. Combié inaugurerait sa reprise de l'écharpe par un speech purement politique. Il semblait à chacun qu'il eût pu s'en dispenser, le rôle d'un maire et d'un Conseil devant se limiter purement aux affaires locales et à l'étude des questions communales. Il parait que tout cela est une vieille gaiterie.

La zizanie s'étant répandue dans le Conseil depuis son départ, M. Combié a eu hâte de revenir au sein de ses anciens collègues et de briguer le siège qu'il avait abandonné. Il se croit toujours l'homme indispensable au bonheur de ses concitoyens et il ne paraît pas tant tenir à son fauteuil que pour en imposer par sa prestance, et peser de tout son poids sur les décisions des conseillers.

Son départ de la capitale dans ce moment critique ne pouvait rester sans compensation, et ceux qui l'avaient vu déposer l'écharpe sans trop de déplaisir se sont hâtés bien vite de lui en ceindre les reins de nouveau.

Comme on vient de le voir, l'affaire a marché toute seule ; une répétition générale avait eu lieu la veille, les rôles étaient bien sus et il n'a pas fallu grand temps pour conclure l'opération, ainsi qu'on va pouvoir en juger.

#### Premier adjoint

Notre nouveau maire se rassied après sa petite improvisation et ouvre le scrutin pour l'élection du premier adjoint.

Il croit voir certaine hésitation ; il propose aussitôt à ses collègues de suspendre la séance quelques instants, s'ils sont indécis et s'ils veulent se concerter pour fixer leur choix.

Ce n'était pas la peine : cette simple proposition a valu le mot du souffleur ; chacun a écrit son bulletin, et, à l'appel de son nom, est venu le déposer dans l'urne.

M. Poitou réunit	47 suffrages
M. Liénard	4
M. Peton	3
M. Renou	4

La majorité absolue étant de 43 voix, M. Poitou en ayant obtenu 47, M. Combié le proclame premier adjoint.

« M. Poitou est absent, dit M. le Maire, mais je ne doute pas qu'il ne fasse parvenir son acceptation dans le délai légal de cinq jours. »

#### Deuxième adjoint

Même cérémonial que pour les premiers nommés.

M. Liénard obtient, comme M. Poitou,	47 voix
premier adjoint,	2
M. Poitevin,	2
M. Guédon,	4
M. Galbrun,	4
M. Renou,	4
M. Peton,	4
M. Milon,	4

« M. Liénard est malade, dit M. Combié, mais il est certain qu'il acceptera le mandat. »

Comme c'est drôle ! Il n'y a que deux absents, et ce sont les deux qui ont reçu le même nombre de suffrages pour être adjoints !

— Zuze un peu, mon bon, ce que c'est que les *x-axards* ; que serait-il advenu s'ils eussent été présents ?

— Et s'il n'y avait pas eu une répétition générale l'avant-veille ?

On ne s'est aperçu de cette coïncidence qu'après que le rideau a été baissé.

## Mensonges républicains.

Nous lisons dans le Patriote d'avant-hier :

« Nos réservistes... Journal de Maine-et-Loire, et après lui le Journal de l'Ouest, publiaient dans un de leurs derniers numéros une nouvelle à sensation de nature à inquiéter parmi les familles des réservistes... »

« ...deux hommes, d'après les feuilles cléricales, seraient tombés sur la route, frappés d'insolation pendant une promenade militaire; l'un d'entre eux serait mort; de plus, un grand nombre de réservistes seraient malades et plusieurs d'entre eux seraient à toute extrémité... »

« ...accidents menaçaient, d'après les feuilles cléricales, de dégénérer en catastrophes... »

« ...pensées, de démentir en catastrophe... »

« ...sont heureusement en mesure d'affirmer d'une manière positive que non seulement on n'a pu constater le décès d'aucun réserviste, mais encore que, jusqu'à ce jour, il n'en est entré aucun à l'hôpital... »

« ...journalistes alarmistes, s'ils avaient réellement été préoccupés de l'intérêt des familles, auraient hésité à venir ainsi jeter l'épouvante et le découragement parmi ceux qui souffrent déjà de l'éloignement de leurs... »

« ...importe à ces bons cléricaux, les souffrances et les inquiétudes des autres, pourvu qu'ils puissent assouvir leurs passions haineuses, en menant à l'échec la République... »

« ...n'y a qu'un malheur à cela : c'est la France, journal radical du citoyen Boulanger, et aussi le Patriote, ont lancé, des premiers, les nouvelles sensationnelles que l'organe angevin essaie maintenant de mettre au compte des journaux réactionnaires... »

« ...sous le titre : COURTE MÉMOIRE DU « PATRIOTE », nous lisons à ce sujet dans le Journal de Maine-et-Loire : »

« ...dans son numéro du 8 septembre, le Journal nous reproche vivement « d'assourdir nos passions haineuses et de déclamer contre la République », parce que, le 7 septembre, nous avons annoncé que nos réservistes avaient été frappés d'insolation et que l'un d'eux était mort... »

« ...La feuille opportuniste ajoute avec satisfaction que « si nous avions réellement été préoccupés de l'intérêt des familles, nous aurions hésité à venir jeter ainsi l'épouvante et le découragement parmi ceux qui souffrent déjà de l'éloignement des... »

« ...Or, c'est le Patriote lui-même qui, le premier, a lancé cette grave nouvelle avec force dans son numéro du 31 août... »

« ...Voici l'entrefilet qu'il publiait :

LES RÉSERVISTES

« ...assure qu'un réserviste est mort frappé d'insolation pendant la manœuvre, sept autres seraient gravement malades et près de soixante auraient péri à la suite des marches militaires... »

« ...que la température soit fort élevée, nous sommes qu'il y a là un fait extrêmement grave que nous ne saurions porter trop d'attention; nous nous sommes donc assuré, nous aurions voulu savoir que les réservistes, que le réserviste tombé mort pendant la manœuvre, s'était plaint vivement d'être souffrant, de même que sept autres camarades... »

« ...l'affirmation est-elle exacte ? »

« ...nous espérons que non... »

« ...côté, beaucoup de réservistes se sont plaints de ce que, malgré les circulaires ministérielles, on les oblige à passer une revue le dimanche... »

« ...Deux jours après, le 2 septembre, loin de sentir ces tristes nouvelles, le Patriote nous annonce le trouble dans les familles et les échanges de correspondance contre la République en ces termes : »

« ...D'INSOLATION. — Plusieurs cas d'insolation ont encore été produits dans la journée de mardi pendant les exercices, à la Baumette, plusieurs réservistes sont tombés. Il a fallu en rapporter deux à Saumur. (Patriote du 2 septembre.) »

« ...En résumé on perd la tête au Patriote... »

« ...que l'on écrivait la veille et que l'on avait jeté sur autrui ses propres erreurs... »

« ...aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre que les soldats frappés d'insolation sont guéris, même celui que l'on avait relevé comme mort sur le Champ-de-Mars... »

« ...signalant cette bonne nouvelle du Journal de Maine-et-Loire, l'Union de l'Ouest... »

« ...Ainsi se trouvent ramenés à de justes proportions les nouvelles alarmantes données par le Patriote, le 31 août et le 2 septembre... »

« ...Une autre fois, le public saura qu'il ne faut pas faire attention aux racontars d'un journal qui ne craint pas, pour le plaisir de sensationner, de jeter l'inquiétude dans les familles, l'épouvante et le découragement parmi les réservistes... »

On lit encore dans l'Union de l'Ouest :

« PAIN DE TROUPE. — Un fait qui ne manque pas d'une certaine gravité, dit le Courrier de Saumur, cité par le Patriote, s'est passé vendredi dernier, à l'arrivée des pontonniers de passage à Saumur. Le pain fabriqué à la manutention militaire, qui devait être distribué aux soldats, était d'une qualité telle, qu'il a été refusé par l'officier chargé de ce service et a dû être remplacé par le pain des boulangers de la ville... »

« Si le fait est démenti, le Patriote ne manquera pas de dire qu'il a été raconté par un journal réactionnaire, comme il a fait pour les réservistes frappés d'insolation, oubliant que la Petite France et lui-même en ont parlé avant tout autre... »

« Voici ce que nous lisons ce matin dans la France militaire, sous le titre : NOMBREUX CAS D'INSOLATION DANS L'ARMÉE ALLEMANDE : »

« On signale de nombreux cas d'insolation parmi les soldats de la garnison de Metz actuellement en route pour les grandes manœuvres d'Alsace. Jusqu'ici, on a constaté 20 décès... »

« Dans une seule compagnie, 48 soldats sont tombés près de Saint-Avoird... »

« La plupart des cas ont affecté des réservistes... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information. Comment les autres feuilles républicaines de la région vont-elles l'interpréter ? »

LE SCRUTIN DE LISTE

« Voici que le Patriote entreprend une campagne pour vilipender le scrutin de liste et démontrer l'urgence de revenir au scrutin d'arrondissement. C'est très amusant pour nous... »

« Nous conseillons au rédacteur du Patriote de se faire représenter la collection de son journal de l'année 1884 et 1885. Il y pourra relire et savourer les articles écrits par son prédécesseur pour exalter le scrutin de liste et vilipender le scrutin d'arrondissement. Les lecteurs auront quelque peine à comprendre, à si peu d'intervalle, ce revirement d'opinion : tant de qualités reconnues au scrutin de liste, il y a un an ; tant de vices rédhibitoires, après le scrutin du 4 octobre ! Ce ne sera pas trop de tout le talent des rédacteurs du Patriote pour amener les lecteurs à dédaigner et répudier les arguments qui leur ont été présentés naguère comme irréfutables et décisifs... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

« C'est encore le journal de M. Boulanger qui donne cette information... »

On a donné, en effet, aux candidats trois problèmes qu'ils devaient résoudre dans le délai d'une heure. Naturellement, la majeure partie de ces jeunes gens n'a pu y arriver, et se sont contentés de n'en faire que l'exposé... »

« Pourquoi donc imposer trois problèmes, quand la loi n'en indique qu'un et une dictée ? C'est accumuler les difficultés fort inutilement... »

« Tel est, du reste, l'avis de nos confrères bourguignons... »

L'orphelinat agricole de la Breille

« Nous avons reçu de M. le curé de la Breille la lettre suivante que nous sommes heureux d'insérer : »

« La Breille, le 7 septembre 1886. »

« Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois, »

« Permettez-moi de vous écrire quelques mots au sujet du concours du Comice de l'arrondissement de Saumur à Allonnes, le 5 septembre courant... »

« Ce concours nous a été on ne peut plus favorable et nous pouvons dire que nous en avons eu les honneurs. Au mois de juillet, une commission nommée pour décerner la prime de culture s'est transportée à la Breille et a passé une minutieuse revue de nos travaux... »

« Bien que leur vue ait paru étonner et impressionner vivement les délégués, je comptais peu sur la prime à cause de quelques négligences de détails que je n'avais pas eu le temps de faire disparaître... »

« Nous avons été visités quinze jours trop tôt. La prime de culture n'a point été décernée, selon le programme, au plus méritant. La Commission, après ses visites, a sans doute pensé qu'il valait mieux partager les honneurs... »

« Le Comice m'a décerné un diplôme d'honneur et 25 fr. avec cette mention : « Pour améliorations faites dans la commune de la Breille et l'introduction de plantes qui ont fait la richesse du pays... » »

« Je ne pouvais désirer mieux... Notre exposition de produits qui était bien d'emblée la plus belle, a reçu une médaille d'argent ; enfin le lot de volailles et de lapins que nous avions présenté a reçu une prime de 20 fr... »

« En somme, si les républicains prêtres-phobes n'ont pas été satisfaits de nos lauriers, les autres ont vivement applaudi et la journée du 5 septembre a été bonne pour l'Orphelinat de la Breille... »

« C'est le couronnement de mes efforts pour donner aux habitants de la Breille un peu plus de confiance dans leurs terres et les pousser dans la voie du progrès par une culture plus rationnelle... »

« Mes jeunes gens sont revenus d'Allonnes triomphants et plus disposés que jamais à travailler à la consolidation de notre œuvre... »

« Ah ! si cette petite colonie pouvait devenir à bref délai une véritable école d'horticulture pour nos orphelins qui sont si nombreux et qui ont si grand besoin qu'on leur donne un moyen avantageux de gagner leur vie... »

« Pour cela, que faudrait-il ? Peu de chose ! Quelques mille francs pour construire une maison et puis quatre ou cinq religieux dévoués pour m'aider. Est-ce donc si difficile à trouver ? Les ressources annuelles seraient assurées par mes succès passés et récents... »

« Plaidez donc, je vous en prie, cher Monsieur, notre cause, la cause de tous nos orphelins ! Peut-être qu'en vous lisant, quelque bonne âme, amie des œuvres, serait inspirée du bon Dieu pour nous venir en aide, soit en nous confiant pour cela dans les environs de Saumur, à proximité d'une voie ferrée, un domaine plus apte que celui de la Breille pour y fonder cette précieuse école... »

« soit en nous avançant des fonds indispensables pour cette fondation... »

« La divine Providence, qui m'a soutenu jusqu'à ce jour au milieu de mes luttes, me donnera-t-elle de voir se développer et grandir le précieux petit grain que j'ai semé dans les landes de la Breille et que mes sueurs ont arrosé avec tant de peine et de sollicitude depuis vingt-trois ans bientôt ? C'est encore le secret de Dieu... »

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur, votre bien respectueux serviteur... »

« A. MONDAIN, »  
« Curé-Directeur. »

pourrait rendre des services immenses dans notre région à nombre d'orphelins ou à des enfants appartenant à des familles trop nécessiteuses. Là au moins ces enfants apprendraient à travailler et pourraient devenir de bons cultivateurs, d'excellents horticulteurs... »

THOUARS. — Mardi soir, entre 3 heures et 3 heures et demie, un orage assez violent s'est déchaîné sur la ville de Thouars; pendant cinq à six minutes, il est tombé une pluie de glaçons gros comme des œufs de pigeons, menaçant de briser les vitres; des caves et une maison dont le seuil était plus bas que le niveau du sol ont été inondées. Dans la campagne, aux endroits où la nuée est passée, on craint de graves dégâts pour les vignes, jusqu'alors fort bien préparées... »

UN TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL ÉGARÉ

« Pendant que M. Sadi-Carnot, ministre des finances, se promène, les directeurs généraux des douanes, des contributions indirectes, de l'enregistrement, etc., abandonnent leurs cabinets, la direction de leurs bureaux. Mais, au moins, on n'ignore pas s'ils sont absents, dans quelles régions ils promènent leur suffisance... »

« On sait, par exemple, que M. Pallas, directeur général des douanes, après s'être fait héberger sur le bateau transatlantique de 6,000 chevaux, la Gascogne, en compagnie du ministre des postes et des télégraphes M. Granet, se promène, à cette heure, en Portugal ou en Andalousie... »

« Mais on n'avait pas encore vu un trésorier-payeur général tout à fait perdu — égaré comme un parapluie ou une valise... »

« Les journaux de la Vienne poussent un cri d'alarme et réclament à tous les échos le trésorier-payeur général de la Vienne, M. Brun-Prellong... »

« Il paraît que c'est un ancien marchand de chaux bombardé trésorier général par la grâce d'un fonctionnaire complaisant ou reconnaissant. Très étranger aux fonctions dont il a la charge, il a cru devoir se mettre à la poursuite d'une influence républicaine pour réclamer son intervention dans une situation délicate... »

« Les contribuables du département de la Vienne doivent donc chercher où réside en ce moment le protecteur de M. Brun-Prellong, pour savoir où se trouve actuellement leur trésorier général... »

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le Gil-Blas :

« Un début très intéressant va avoir lieu dans la reprise du Serment d'Amour aux Nouveautés... »

« M. Dechesne, que vient d'engager M. Brasseur, vient de Marseille et d'Angers, où il a obtenu les plus grands succès; M. Dechesne est un baryton-Martini, qui, comme M. Bouvet, vient faire consacrer son talent à Paris... »

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés... »

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Faits divers.

« Les inventions étrangères finissent quelquefois par pénétrer en France. L'administration des finances vient de faire mettre en vente, par la Compagnie générale des allumettes, un produit nouveau, qui était depuis longtemps réclamé par la population... »

« Ce sont des allumettes dites tisons parafinés amorphes qui présentent le grand avantage de résister au vent le plus violent et qui, par ce fait, seront très appréciées des fumeurs... »

« Il y a 15 ans que ces allumettes sont en usage en Angleterre et en Allemagne. Il a été perdu, dimanche, sur la route de la Roude à Saumur, UNE CHIENNE demi-épagneule à poil marron et queue courte. La personne qui l'a trouvée est priée d'en donner connaissance au bureau du journal. PAUL GODÉT, propriétaire-gérant... »

Etude de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur.

# VENTE

Aux enchères publiques.

Le samedi 11 septembre 1886, à une heure du soir.

A Saumur, place de la Bilange,

Il sera vendu :

Une grande quantité de bracelets, bagues, chaînes de montres, broches et bijoux en faux, objets en nacre, savons et articles de bazar.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernail.

## A VENDRE A L'AMIABLE

UNE

### BELLE MAISON D'HABITATION

Au bourg de Vernail,

Composée de: salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.

Cette maison présente toutes les commodités possibles.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernail, chargé de pouvoirs.

## A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

### UNE MAISON

Parfaitement logeable et en bon état.

Au bourg de Parçay, canton de Noyant,

Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant environ 18 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Vernail. (633)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### PORTION DE MAISON

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 5,

Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 3.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE AUX ENCHÈRES

DE

### Trois CHEVAUX réformés

Provenant de la Gendarmerie,

Le Samedi 18 Septembre 1886, à une heure du soir,

A Saumur, place du Champ-de-Foire. Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A LOUER

### UNE MAISON

Sise rue du Temple, n<sup>o</sup> 17,

Composée: au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>e</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### 266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'Île Trotouin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M<sup>e</sup> MARCOMBRE. (617)

## A VENDRE

GRAND CHOIX

### D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

## A GÉDER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de M<sup>e</sup> LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), successeur désigné de M<sup>e</sup> VEILLET.

Le dimanche 13 septembre 1886, à midi.

Au bourg de la commune de Gizeux (proche le bureau de poste),

## VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES,

### d'Objets d'Art, Bijoux

ET MOBILIERS

On vendra notamment :

Carabine de précision, armes diverses, arcs, flèches, cristaux, bibelots, flambeaux en bois sculpté, chandeliers anciens, grande quantité d'éventails de tous modèles, fauteuils Louis XVI en bois noir garni, grand nombre d'autres fauteuils de différentes époques, chaises, tables, armoires anciennes, bois de lit en acajou, bois de lit en noyer, lits en fer, matelas, couettes, traversins, oreillers, carrés, rideaux, charrettes, harnais, grande quantité de foin et fumier, 3,000 bouteilles, cahiers de musique, livres, quatre très bonnes montres d'or neuves, dont une de femme, bijoux divers et bon nombre d'autres objets anciens et modernes. En plus des objets ci-dessus, il sera vendu :

Une jolie voiture de maître à deux roues, plusieurs beaux harnais et une bonne carriole.

Au comptant, 10 centimes par franc en sus du prix.

S'adresser, pour renseignements, audit M<sup>e</sup> LAIZON, ou à M<sup>e</sup> VEILLET, notaire. (603)

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LA COUPE

DU

### PELVENEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

## A VENDRE UNE MAISON

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## Offres et Demandes

Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE MERCERIE demande une employée intelligente et une débutante.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc.

## SANS PALAIS

## DENTS

## NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	83 50	83 70	Est	816	808 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 55	85 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 50	520	Est	388 50	391
3 % (nouveau)	82 80	82 92	Alidi	1145 50	1152 50	1865, 4 %	525	520 25	Midi	388 75	389 50
4 1/2 %	106 35	106 35	Nord	1547 50	1550	1869, 3 %	408 25	408	Nord	399	399
4 1/2 % (nouveau)	110 02	110 05	Orléans	1337 50	1343 75	1871, 4 %	397 50	398 75	Orléans	391	393 50
Obligations du Trésor	512	510	Ouest	876 25	872 50	1875, 4 %	521	521	Ouest	388 75	390
Banque de France	4100	4110	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1430	1876, 4 %	522 50	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	388 25	388
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez	2002 50	2003 25	Bons de liquid. Ville de Paris	530	529	Paris-Bourbonnais	390 25	388
Comptoir d'Escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	477	476 75	Canal de Suez	597	596 75
Crédit Lyonnais	538 75	545	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	479	478 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1392 50	1400				Obligat. foncières 1883 3 %	379 50	380 25			
Crédit mobilier	253 75	253 75									

## CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY - THOUARS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	10 32	1 56	8 34	12 12	Loudun	8 42	1 53
Saumur (état)	2 08	6 50	10 28	1 53	8 30	12 08	Thouars	6 15	12 40
Nantillyhalte	2 19	7 04	10 37	2 03	8 43	12 15	Montreuil (a)	6 48	12 59
Varr.-Chacé	7 10	8 48	10 52	4 22	8 49	10 23	(dép.)	6 58	1
Brézé s.-Cyr.	7 18	9 02	11	4 30	8 56	10 28	Brézé-s.-Cyr.	7 19	2 23
Montreuil (a)	2 37	7 31	10 19	11 15	2 21	9 08	Varr.-Chacé	7 28	2 46
(dép.)	2 38	7 38	11 20	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17
Thouars	2 57	8 06	11 57	2 51	5 29	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27
Loudun	8 49	3 16	3	9 52			Saumur (orl.)	7 48	1 25

SAUMUR (ÉTAT) - MONTREUIL - DOUÉ									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 54		8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-I.-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44
Nantilly	7 05	8 37	4 15	8 43	le Vaudelay	6 32	9 16	12 29	1 51
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 39	2 01
(dép.)	7 34	9 22	4 49	9 11	(dép.)	6 48	9 35	12 43	2 04
le Vaudelay	7 43	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51
Baugé	7 56	9 56	5 20	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02
Doué	8 09	10 09	5 27	9 54	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	

SAUMUR - VERNANTES - CHATEAU-DU-LOIR									
STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d.-Loir	4 45	8 01	12 15
Vivy	8 12	3 16	5 54	10 58	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	
Blou	8 22	3 25	6 03	11 07	Vernantes	6 17	9 42	1 20	
Vernantes	8 39	3 38	6 14	11 16	Blou	6 29	9 54	1 26	
Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	Vivy	6 38	10 03	1 26	
Chât.-d.-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	

### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 45
St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 53	7 58	10 16
St-Clément	7 15	9 33	1 40	4 00	8 05	10 23
Les Rosiers	7 22	9 40	1 47	4 07	8 12	10 30
La Méritière	3 31	7 35	9 53	2 57	5 15	9 11
Angers	3 58	8 23	10 41	3 24	6 42	10 38

SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS						
STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 49	4 24	7 04
Vareannes	8 34	9 37	1 01	4 18	7 19	10 01
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 29	7 09
La Chapelle	9	9	1 20	5 47	8 15	10 11
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 30
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 20

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.